

sant ; pas de guerres sérieuses, si ce n'est les expéditions aventureuses, sur les terres de l'abbaye, des comtes de Forez, ou même quelquefois des soldats de l'archevêque de Lyon qui se permettaient de saccager l'abbaye. L'excommunication, plus que les armes temporelles, arrêtaient les petits seigneurs voisins qui osaient porter une main audacieuse sur les possessions soit médiates, soit immédiates de l'abbaye. Ainsi, en l'an 1060, entre autres excommunications, nous voyons celle de Bernard-de-Chamousset qui avait enlevé à l'abbaye trois *manses* (1) dont une située à Bessenay (in Bessenaco), et celle d'Arnulphe-le-Chaube qui prit une terre sise à Bessenay, que son père avait donnée à Saint-Martin de Savigny.

Sans aucun doute, le pouvoir abbatial de Savigny fut très puissant dans nos contrées et tout y était fortement organisé ; les terrains que l'abbaye y possédait directement furent assurément considérables, comme on peut d'ailleurs le voir par les nombreuses donations que l'on retrouve au Cartulaire ; dans ces temps de vive piété, on donnait à un saint (à saint Martin ici) une part de son bien, ou même la totalité, afin qu'il intercédât pour vous auprès de Dieu ; le plus souvent, le donataire reprenait son bien, mais à titre de prestaire, de bénéfice. C'est au moyen de ces contrats de prestaïres que l'abbaye tirait facilement les revenus de ses domaines ; plus tard, ces terrains durent être aliénés ou usurpés par leurs possesseurs à l'époque de la dissolution de l'abbaye ; à ce moment, il n'y avait plus de donation depuis longtemps.

Au moyen-âge, Bessenay et les paroisses voisines devaient être dans une assez bonne situation agricole : les

---

(1) *Manse* : habitation, ferme avec une certaine étendue de terrain autour. — Quelquefois curtil équivalait à manse.